

# Directives pour le Special Handball de la Fédération Suisse de Handball (FSH)

Les directives ci-dessous ont été rédigées comme compléments au Règlement des compétitions (RC) de la Fédération Suisse de Handball. En cas de doute, le RC de la FSH prévaut.

Version 1.0 du 02.05.2024 / Saison 24/25

Valable dès le 01.07.2024

## Table des matières

A)	Compétition .....	2
	Organisation.....	2
	TogetherLeague (inspiré du modèle “équipes plaisir” de Special Olympics Unified Sports, mixte).....	2
	UnifiedLeague (inspiré du modèle “équipe competition”de Special Olympics Unified Sports, mixte) .....	2
	Classement et résultats .....	2
	TogetherLeague .....	2
	UnifiedLeague .....	2
	Liveticker .....	2
	Licences.....	2
	Généralités.....	2
	Limitation d’âge .....	2
	Arbitres.....	2
	Règles de jeu .....	3
	Assistance et partenaires Unified.....	3
	Equipement .....	3
	Joueurs/ses invités .....	4
	Produit collant.....	4
B)	Special Olympics Switzerland .....	4
C)	Entrée en vigueur .....	4

## A) Compétition

### Organisation

#### **TogetherLeague (inspiré du modèle “équipes plaisir” de Special Olympics Unified Sports, mixte)**

La TogetherLeague se déroule sous forme de tournois. Le mode tournoi est organisé de manière centralisée par la FSH. Les équipes s'inscrivent de la même manière que les autres équipes. Les matchs se déroulent sous forme de 7-a-side-Handball. Le temps de jeu est de 1 x 25 minutes.

TogetherLeague Promotion: Cette forme se déroule également sous forme de tournois. Les matchs se déroulent sous forme de 5-a-side-Handball. Le temps de jeu est de 1 x 15 minutes.

Nbre maximum d'athlètes au 7-a-side-Handball: 14, au 5-a-side-Handball: 10.

Nbre minimum d'athlètes au 7-a-side-Handball: 7, au 5-a-side-Handball: 5.

#### **UnifiedLeague (inspiré du modèle “équipe competition” de Special Olympics Unified Sports, mixte)**

La UnifiedLeague se déroule sous forme de championnat. Le mode championnat est organisé de manière centralisée par la FSH. Les équipes s'inscrivent de la même manière que les autres équipes. Le temps de jeu est de 2 x 30 minutes avec 15 minutes de pause selon les règles de l'IHF.

Nbre maximum d'athlètes: 14. Nbre minimum d'athlètes: 7.

### Classement et résultats

#### **TogetherLeague**

Dans la catégorie TogetherLeague, les résultats sont annoncés; le matchcenter de la FSH les affiche avec un système de couleur (vert = gagné, jaune = score nul, rouge = perdu) et un classement.

#### **UnifiedLeague**

Dans la catégorie UnifiedLeague, les résultats sont annoncés et un classement est affiché dans le matchcenter de la FSH.

#### **Liveticker**

Comme lors de matchs des championnats réguliers, il est possible d'utiliser le liveticker lors des matchs de la UnifiedLeague.

### Licences

#### **Généralités**

Les directives définies dans les articles 7 et 8 du Règlement des compétitions s'appliquent.

#### **Limitation d'âge**

L'âge des participant/es n'est pas limité dans la TogetherLeague.

Seul/es les athlètes ne pouvant plus jouer dans la catégorie M15 sont autorisé/es à participer à la UnifiedLeague.

Exemple pour la saison 25/26: Les athlètes avec année de naissance 2010 ont le droit de jouer en UnifiedLeague.

Durant la saison 24/25, cette règle ne sera pas appliquée (saison de transition).

### Arbitres

Comme dans les championnats réguliers, les arbitres de handball sont formés et répartis par la FSH. A moyen terme, une formation continue de Special Handball est prévue dans le domaine de l'arbitrage.

## Règles de jeu

De manière générale, les règles de jeu du handball en salle de l'IHF s'appliquent.

### Assistance et partenaires Unified

Athlètes en fauteuil roulant dans la TogetherLeague:

Si des athlètes en fauteuil roulant, y compris mini, participent à la TogetherLeague, les règles de jeu officielles (IHF) de [handball en fauteuil roulant](#) s'appliquent.

Il convient de noter qu'un/e athlète pouvant marcher ne peut pas défendre activement contre un/e athlète en fauteuil roulant, que ce soit de face, de côté ou par derrière. De même, l'athlète qui marche ne peut pas marquer directement contre un/e athlète en fauteuil roulant qui se trouve en défense. Si l'athlète en fauteuil roulant ne peut pas tenir le ballon en raison de son handicap (mais qu'il a essayé de le tenir avec les mains), le ballon est considéré comme attrapé et il/elle reste en possession du ballon. Si une personne en fauteuil roulant ou une personne de petite taille se trouve dans le but, le but peut être réduit avec une bande ou des poteaux plus courts (comme au handball des enfants).

Assistance dans la TogetherLeague:

Des athlètes qui ne pourraient pas participer aux compétitions de la TogetherLeague sans soutien actif, peuvent être accompagnée d'une personne assistante. Cette personne n'intervient pas directement dans le jeu. Elle soutient l'athlète, par exemple lors de la réception et le lancer du ballon, et dans le respect des règles du jeu. La personne assistante s'annonce comme telle à l'arbitre au préalable.

De manière générale, la UnifiedLeague offre la possibilité que des personnes avec handicap (mental) et des personnes sans handicap (mental) puissent jouer ensemble au handball. Les premiers sont considérés comme les athlètes, les seconds comme partenaires. Dans cette configuration,

- Le cadre des équipes doit être composé d'un nombre équilibré d'athlètes et de partenaires
- Au maximum 3 partenaires peuvent se trouver simultanément sur le terrain. De plus, il n'est pas autorisé d'aligner plus de partenaires que d'athlètes en tant que joueurs de champ.

Objectif de la directive concernant les partenaires Unified:

Eviter les comportements qui peuvent décider de l'issue du match (de la part des partenaires). La UnifiedLeague se base sur le principe de l'inclusion judicieuse des athlètes. Cela signifie que chaque joueur/joueuse doit avoir la possibilité de contribuer au succès de l'équipe grâce à ses compétences et ses qualités.

Les directives sont observées et évaluées par les arbitres et chronométreurs durant le match. Les arbitres sont autorisés d'interrompre le match en cas de non-respect des directives et de sanctionner la/le responsable d'équipe de manière progressive.

Les directives suivantes doivent être respectées:

- Pas de partenaire Unified au poste de gardien/ne
- 3 partenaires au maximum en même temps sur le terrain
- En cas de jet de 7m, seuls les athlètes sont autorisés à l'exécuter
- Les partenaires ne dominent ni en attaque ni en défense
- Les partenaires ne sont pas autorisés à marquer de manière répétée suite à des actions individuelles.
- Les partenaires évitent un comportement de défense trop physique.
- Les partenaires évitent un comportement de défense offensif de manière répétée.
- A la fin du match, un court échange a lieu entre les chronométreurs, arbitres et officiels des équipes.

Le principe de base s'applique: les responsables d'équipe veillent à ce que le principe de l'inclusion judicieuse des partenaires soit appliqué.

### Equipement

Dans les deux ligues, les restrictions d'équipement de l'IHF s'appliquent. En outre, dans la TogetherLeague, toutes les pièces d'équipement qui, premièrement, remplissent une fonction d'aide pour la personne concernée et, deuxièmement, ne mettent pas en danger la santé des adversaires, sont autorisées. Le fauteuil roulant est explicitement autorisé.

### **Joueurs/ses invités**

Comme lors de tournois de handball des enfants et les matchs de catégorie M13, un joueur/une joueuse sans licence (joueur invité) peut participer à deux journées de tournoi respectivement matchs de la UnifiedLeague. Par la suite, il/elle doit s'enregistrer et obtenir une licence.

### **Produit collant**

Dans la TogetherLeague, les produits collants sont interdits. Dans la UnifiedLeague, l'adhésif est en principe autorisé et est utilisé si les deux équipes sont d'accord. Cela peut varier d'un match à l'autre.

## **B) Special Olympics Switzerland**

Le présent règlement est en accord avec les principes de Special Olympics Switzerland (SOSWI).

SOSWI reconnaît ce règlement pour toutes les compétitions en collaboration avec la FSH et SOSWI.

Special Olympics est le plus grand mouvement sportif mondial pour les personnes souffrant d'un handicap mental. La vision de Special Olympics Switzerland (SOSWI) est la valorisation, l'égalité et l'acceptation des personnes souffrant d'une déficience intellectuelle.

La base générale de Special Olympics est ce que l'on appelle l'«article 1» du SOI. Le document est disponible ici:

<https://www.specialolympics.org/sports.aspx>. Le site web propose aussi les documents «Sport Rules» et «Coaching Guides».

Lors de rencontres et de manifestations internationales, les règles des pays respectifs ou celles de Special Olympics International (SOI) s'appliquent.

## **C) Entrée en vigueur**

Les présentes directives ont été approuvées par l'OCC le 24.04.2024 et entrent en vigueur le 01.07.2024.